



## RSI et pension d'invalidité

Par **sarahbernard**, le **09/12/2010** à **12:22**

Bonjour,

Je viens trouver de l'aide sur votre site car j'ai du mal à me retrouver dans les méandres du RSI.

J'étais chef d'entreprise jusqu'en juin 2009 et donc couverte par le RSI jusqu'en juin 2010.

Actuellement je ne trouve pas de travail car je suis bipolaire depuis 2007. Difficile de convaincre un employeur lorsque vous êtes au fond du gouffre !!! Je suis actuellement dans la phase de recherche de traitement, je ne suis donc pas encore stabilisée.

Je voulais savoir si je pouvais faire une demande de pension d'invalidité dans la mesure où la maladie s'est déclarée lorsque j'étais assurée ou dois-je m'inscrire comme assurée volontaire et attendre le délai de 4 mois de cotisation pour faire ma demande, et dans ce cas prendront-ils en compte mes revenus de chef d'entreprise ?

Merci pour votre aide précieuse